Madame, Monsieur, Chers parents,

 Nous avons été informés tardivement vendredi soir de la nécessité de mettre en place un accueil d’urgence des enfants des personnels de santé mobilisés à compter de lundi 16 mars.

Nous mettons en place cet accueil pour **lundi 16 et mardi 17 dans un premier temps** et dans l’attente de nouvelles consignes dans les jours à venir, notamment un autre accueil éventuel, plus regroupé, à compter de mardi ou mercredi.

 **Il est indispensable de recenser les besoins**. Je vous demande de bien vouloir remplir, **via le formulaire ci-dessous**\*, votre demande et, dans la mesure du possible, avant dimanche soir.

 Les mails reçus depuis hier soir par Madame Quatrepoint et moi-même en seront pas traités sans passer par ce formulaire en ligne.

Pour rappel, sont concernés les **enfants de moins de 16 ans** pour lesquels **aucune autre solution de garde ne peut être envisagée**, **quand les deux parents sont personnels de santé** – le conjoint pouvant disposer d’une autorisation spéciale d’absence pour garde d’enfant - notamment pour les parents suivants :

-       **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé

-       **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD …

-       **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées…

-       **les personnels chargés de la gestion de l’épidémi**e des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l’équipe nationale de gestion de la crise.

Les parents et les enfants seront accueillis dès lors qu’ils présenteront la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l’établissement employeur. S’agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l’ARS.

Il n’y aura **pas de service de restauration sur place à partir de lundi**. Nous vous demandons de bien vouloir **fournir à votre enfant un pique-nique**. Les plats à réchauffer sont envisageables.

L’accueil sera assuré de 8h à 17h30 sur le **site de Lattre** – Collège Lycée -  au 26 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

**\*** [Plan Blanc - Accueil des enfants](https://forms.gle/K27AdEnnBzmW6RrK8)

Nous restons, Madame Quatrepoint et moi-même, à votre écoute et votre disposition si besoin.

Bien cordialement

 **Christel LEMERLE et Pascale QUATREPOINT**

c-lemerle@sjh.fr      p-quatrepoint@sjh.fr

Collège Lycée Saint-Jean-Hulst – Ecole Saint Jean Hulst

26 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

78000 VERSAILLES

*Standard collège-lycée 01 39 54 11 26*

<http://www.saint-jean-hulst.com/>